



Les mesures mises en place dans nos agences

Connaître les risques

La présente charte vise à fixer les dispositions sanitaires mises en place afin de lutter contre la propagation du Covid-19, les consignes sanitaires édictées se doivent d'être pleinement respectées.

Prévenir les risques

- Chaque jour, les locaux et le matériel seront intégralement nettoyés et désinfectés : espaces communs, sanitaires, toutes les surfaces de contacts, véhicules, engins, ordinateurs, tables, chaises...
- Des écrans de protections sont installés à chaque bureau d'accueil,
- La capacité des salles de cours a été revue pour permettre le respect de la distance minimale d'1 mètre entre les personnes.
- Des solutions de désinfections (gel ou solution hydroalcoolique) sont mises à la disposition des personnes
- Le nombre de personnes présentes dans les locaux et dans les véhicules lors des leçons de conduite sera fortement limité.
- Une désinfection des postes de conduite sera effectuée à chaque changement de conducteur,
- La présence et la circulation dans les locaux administratifs sont interdites aux stagiaires. La remise et la récupération de documents se feront uniquement par le formateur,
- L'envoi par email est privilégié en remplacement de la remise de document papier.
- La salle de pause au 20 Rue Albert Camus avec microonde, frigo, distributeurs automatiques, restera temporairement interdite. Pensez à prévoir vos collations et boissons personnelles.

Nous comptons sur votre collaboration afin de limiter les risques.

Merci de votre compréhension

Mesures évolutives en fonction des dispositions prises par le gouvernement